

Directive Cadre sur l'Eau

Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027

Communauté de Communes des Haute-
Vosges



**PRÉFET
DES VOSGES**

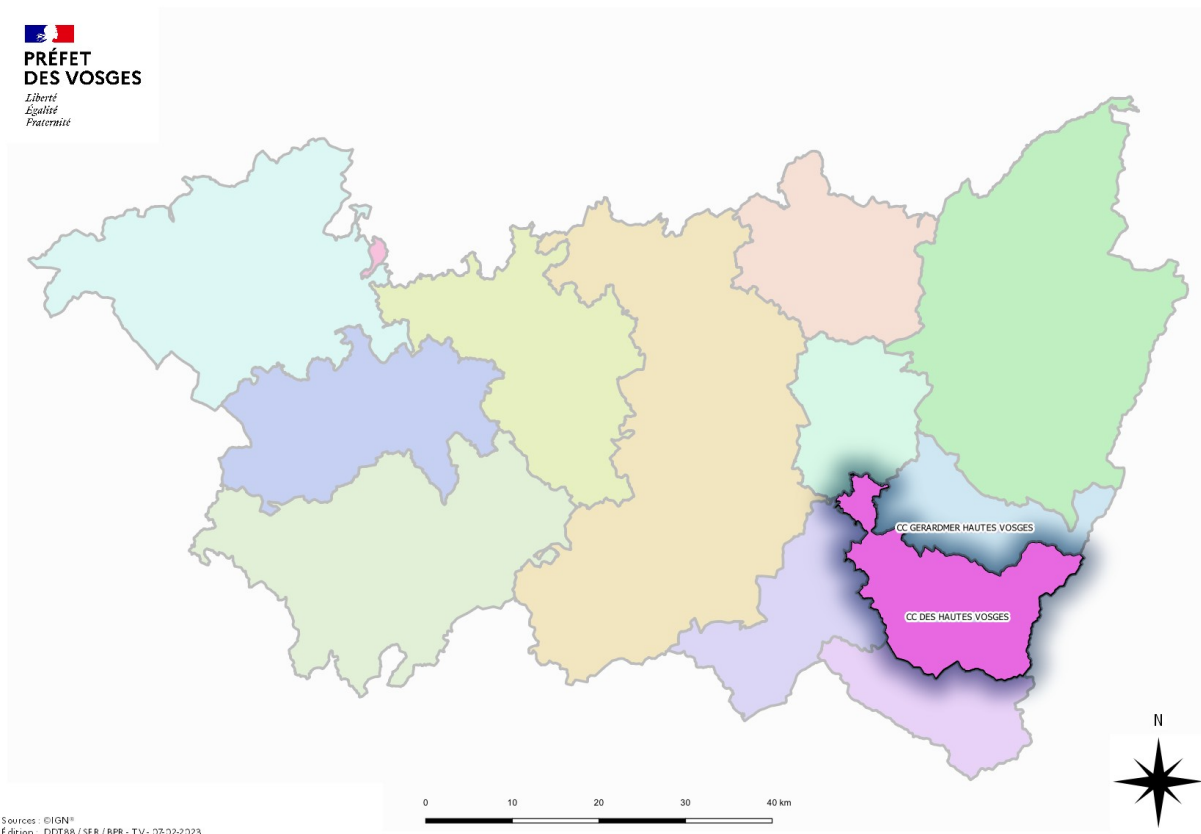
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du département
des Vosges**

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2022-2027 et feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes et d'agglomérations de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services de l'État à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2022-2027 retenues pour la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI



Un objectif européen : le bon état des masses d'eau

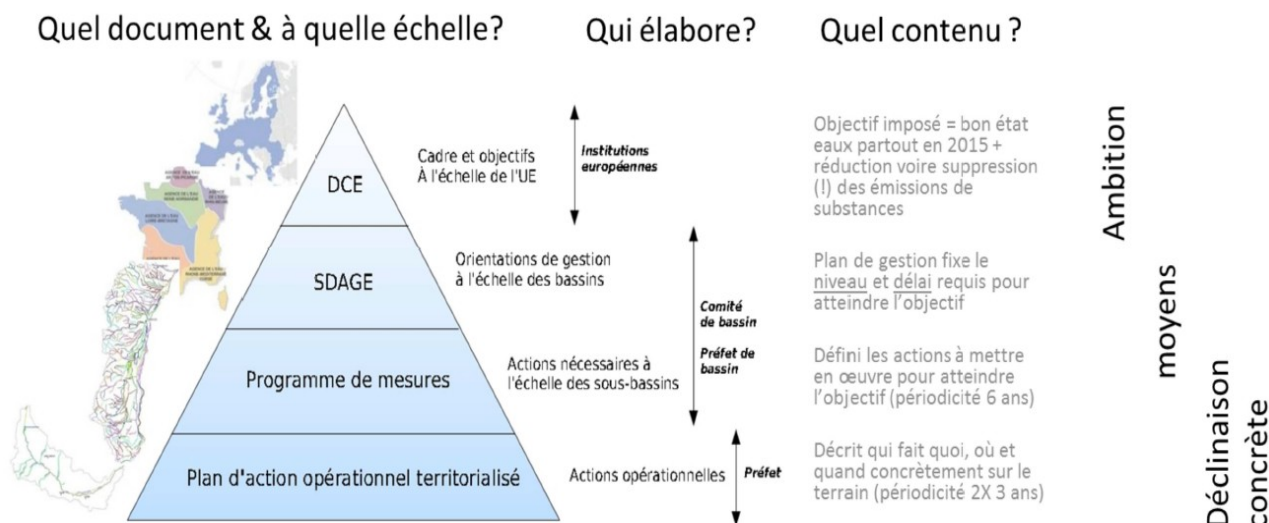
Il s'agit d'un objectif décrit et précisé dans la directive cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des obligations de résultats à diverses échéances (de 2015 à 2027). Cette directive a été transposée en droit français le 21 avril 2004 (loi n° 2004-338) puis dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants).

Les principales orientations de la directive concernent la protection des ressources en eau, la prévention et réduction des pollutions, l'amélioration des écosystèmes aquatiques (faune, flore, milieu), ou encore la mise en place de plan de gestion des eaux.

Le « bon état » des masses d'eau, objectif de la DCE, est défini :

- comme le bon état écologique (présence de biodiversité, morphologie du cours d'eau diversifiée, continuité écologique assurée...) ET le bon état chimique (taux conforme de substances dangereuses) pour les masses d'eau de surface (par exemple une rivière),
- comme le bon état chimique ET le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines (par exemple une nappe phréatique).

Une déclinaison multiple jusqu'à l'échelle départementale



Un résultat : le PAOT 2022-2027, une liste d'actions opérationnelle

Le PAOT formalise les actions prioritaires identifiées par l'État et ses opérateurs (agences de l'eau), en vue d'améliorer l'état des masses d'eau. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'une intervention prioritaire de l'État et des agences de l'eau. La mise en œuvre peut se faire action par action. Toutefois, l'inscription d'une action au PAOT, si elle constitue une condition nécessaire, n'est pas suffisante pour obtenir un financement des agences de l'eau, qui en apprécient l'opportunité au cas par cas. A l'inverse, la mise en œuvre du programme d'actions global dans le cadre des outils contractuels proposés par les agences (exemple du contrat de territoire « Eau et climat » de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permet, à travers une vision transversale de l'eau dans les territoires, de garantir d'une part la cohérence dans la réalisation du programme et d'autre part une visibilité financière programmatique pour les maîtres d'ouvrages, les aides de l'agence étant alors contractualisées pluriannuellement. Réaliser le programme du PAOT dans un cadre contractuel constitue un levier important d'aménagement durable du territoire.

La direction départementale des territoires des Vosges et les agences de l'eau se tiennent à votre disposition pour étudier tout projet de mise en œuvre du PAOT dans le cadre d'une démarche territoriale.

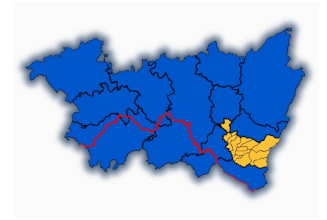
Enjeux du territoire : Communauté de Communes des Hautes Vosges

Population 2020 : 21768 hab

superficie : 305 km²

villes principales : La Bresse, Vagney, Cornimont

compétences : eau et assainissement en 2023 (étude préalable au transfert en cours),



Caractéristiques

Nombre total de masses d'eau de rivière	5
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	119
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine	3

Enjeux et actions à mener

- Limites bassins versants élémentaires
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Etat écologique

- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Indéterminé

Enjeux et actions à mener

- Agriculture
- Collectivités
- Industrie et artisanat
- Milieux aquatiques
- Ressource en eau



Assainissement

Les enjeux d'assainissement concernent les rejets domestiques et urbains (eaux non ou mal traitées, rejets diffus), mais également les rejets industriels (notamment ICPE, ayant un impact sur l'état chimique des cours d'eau).

Un certain nombre de communes présente des non-conformités plus ou moins importantes de leurs systèmes d'assainissement collectif, qui doivent être corrigées.

La gestion du temps de pluie et le suivi / réduction des émissions de micropolluants dans le cadre de l'action RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), notamment pour l'agglomération de La Bresse sont des enjeux majeurs à considérer. A noter également une pression industrielle importante dans ce territoire.

Milieux aquatiques

Le département des Vosges connaît depuis ces dernières années des épisodes de tension croissants vis-à-vis de la disponibilité de la ressource en eau que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Dans ce contexte, la préservation des cours d'eau et des zones humides apparaît comme étant une des solutions pouvant favoriser la résilience des territoires face au dérèglement climatique et ses conséquences sur la raréfaction de la ressource et le déclin de biodiversité.

Du fait de sa situation au cœur du massif des Vosges, en tête de bassin versant, le territoire de la CCHV est stratégique pour la mise en œuvre du PAOT. Située sur le bassin hydrographique Rhin Meuse le territoire s'organise autour de la vallée de la Moselotte et de ses affluents tels que le Ventron, la Cleurie, le Rupt et le Bouchot. Le territoire présente une importante diversité de milieux avec des tourbières, des zones humides, des lacs et des ruisseaux dynamiques en têtes de bassins versants jouant le rôle de réservoirs biologiques. Les cours d'eau et les lacs ont été le moteur du développement économique du territoire dont les industries ont valorisé de longue date la force motrice de l'eau. Il s'agit également d'un territoire touristique porté sur la valorisation des milieux naturels (Ski sur le massif, promenades autour des lacs et sur les chaumes...). L'enjeu majeur du territoire réside dans la conciliation des usages autour de la multifonctionnalité des milieux (ressources, tourisme, biodiversité). La CCHV s'est engagée depuis plusieurs années dans des programmes de restauration de cours d'eau et dispose donc d'une expérience précieuse en la matière.

Parmi les différentes mesures déclinées au sein du programme d'action, on retrouve notamment :

- Des mesures de préservation des milieux remarquables par acquisition et maîtrise foncière,
- L'identification, la restauration et la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables ou ordinaires (études, travaux, acquisitions),
- L'équipement des ouvrages liés à la production hydroélectrique avec des dispositifs de montaison et de dévalaison piscicole, de rétablissement du transit sédimentaire et de respect des débits réservés,
- La neutralisation des obstacles à la continuité (remplacement d'ouvrages, contournements, effacements)
- L'engagement de programmes de restauration hydromorphologique des cours d'eau impliquant la prise en compte du fonctionnement des milieux dans leurs multiples dimensions (lit mineur, lit majeur, liens avec les nappes) et la préservation des écosystèmes associés, les champs d'expansion de crue ou encore les zones humides

L'intégration de la multifonctionnalité des cours d'eau et des lacs dans les projets d'aménagement et les programmes d'actions qui en découlent participera à la reconquête de la qualité biologique et physico-chimique des masses d'eau et contribuera à l'atteinte du bon état.

Les maîtres d'ouvrages identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'action sont notamment les propriétaires privés comme les exploitants de centrales hydroélectriques ou les industriels, les associations, les communes, la CCHV et le Syndicat Moselle Amont dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière de GEMAPI. Les services de l'État seront également mobilisés pour mettre en œuvre les procédures réglementaires visant à permettre le déploiement des programmes d'actions mais également pour engager des procédures administratives visant à restaurer la continuité écologique.

La préservation des milieux aquatiques nécessite un engagement politique, humain et financier s'inscrivant dans la durée afin que les services écologiques rendus par les milieux participent au développement durable du territoire et constitue un véritable capital naturel au service de l'intérêt général.

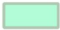




Présentation des actions

Les actions retenues pour le territoire sont présentées dans la carte ci-dessous





Légende des actions PAOT




MILIEUX AQUATIQUES

-  Renaturation et restauration des cours d'eau (bassin versant spécifique)
-  Actions sur les obstacles à l'écoulement pour rétablir la continuité des cours d'eau (localisation ROE)
-  Réduction de l'impact d'un plan d'eau sur une autre masse d'eau bassin versant spécifique
-  Réhabilitation écologique des plans d'eau masse d'eau plan d'eau
-  Gestion des zones humides bassin versant spécifique



Equilibre sédimentaire et profil en long des cours d'eau

-  (point central de la masse d'eau rivière)
-  masse d'eau rivière








RESSOURCES

-  Economie eau (Particuliers et collectivités) (localisation commune)
-  Ressource complémentaire (localisation commune)
-  Economie eau (Industries et artisanat) (localisation AIOT ou commune)



Economie eau (Agriculture)

-  point central de la masse d'eau rivière
-  masse d'eau rivière



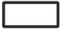

ASSAINISSEMENT

-  Etudes globales ou schémas directeurs en assainissement (localisation commune)
-  Gestion des eaux pluviales (localisation commune principale)
-  Actions de réhabilitation ou de création d'un réseau d'assainissement (localisation commune)
-  Actions de reconstruction ou de création de STEU (localisation commune)
-  Equipement d'une STEU (localisation STEU)
-  Assainissement non collectif (localisation commune)
-  Stockage de boues de STEU (localisation STEU)

POLLUTIONS DIFFUSES TOXIQUES

-  localisation STEU
-  enveloppe des communes concernées par la STEU

LIMITES ADMINISTRATIVES

-  limite des epci
-  Limite de bassin RM / RMC
-  limite du département
-  communes > 1000 hab

Détail des actions 2022-2027 - CCHV

Domaine	Maitre d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Assainissement	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	LE SYNDICAT	Gestion intégrée des Eaux pluviales sur la masse d'eau LA CLEURIE	ASS0201	CR225	DDT - VOSGES
Assainissement	SYND INTERCOM ASSAINISSEMENT BRESSE CORNIMONT	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU	ASS0701	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE CLEURIE - MAIRIE	CLEURIE	Préservation par maîtrise foncière de la tourbière de l'étang de l'Abîme	MIA0601	CR209	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	CLEURIE	Renaturation sur la masse d'eau Cleurie	MIA0203	CR225	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	CORNIMONT	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR223	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	COMMUNE DE CORNIMONT - MAIRIE	CORNIMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE4102_ Seuil de prise d'eau de la centrale du Bas	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		CORNIMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE4107_ Seuil amont pont Moselotte	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SCI GERECO	CORNIMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE4111_ Seuil de prise d'eau de la Centrale de Cherménil	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		CORNIMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE58299	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		CORNIMONT	Restauration de la continuité écologique _ROE58337	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	FEDERAT DEPART ASSOC DE PECHE	CORNIMONT	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique _ROE48250_ Seuil de prise d'eau canal et plan d'eau du Faing	MIA0304	CR223	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	MPL INDUSTRIES - non validé SANDRE	CORNIMONT	Continuité écologique _ROE4090_ Barrage Soumission	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	MPL INDUSTRIES - non validé SANDRE	CORNIMONT	Continuité écologique _ROE4092_ Barrage de Travexin	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SCI GERECO	CORNIMONT	Continuité écologique _ROE4103_ Barrage des Grands Meix	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	GRANDS MEIX ELECTRICITE - non validé SANDRE	CORNIMONT	Continuité écologique _ROE48257_ Barrage du Daval	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	LA BRESSE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR714;CR223	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	société GRANDS MEIX ELECTRICITE	LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE4112_ Seuil de prise d'eau de la Centrale de Lansauchamp	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE4118_ Seuil de l'ancienne usine du Viau « hors service »	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE4120_ Seuil ancien tissage de la LUNELLE « hors service »	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE LA BRESSE - MAIRIE	LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE4130_ Barrage de retenue de la Ténine	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE LA BRESSE - MAIRIE	LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE4139_ Seuil de la menuiserie des Zelles « hors service »	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	L'EAU VIVEARNOULD FREDERIC	LA BRESSE	Restauration continuité écologique _ROE4152_ Seuil des baraques-prise eau pisciculture	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	SCI DU PRE DE LA SELLE	LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE48249_ Seuil ancienne scierie des Mortes	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE58292	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE LA BRESSE - MAIRIE	LA BRESSE	Restauration continuité écologique _ROE58330_ Seuil en rivière prise eau pisciculture	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE58334	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration de la continuité écologique _ROE62001_ Seuil d'irrigation	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration continuité écologique _ROE2080_ Seuil en rivière	MIA0304	CR714	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		LA BRESSE	Restauration continuité écologique _ROE2081_ Seuil en rivière déversoir	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	LA FORGE, SAINT-AME, LE SYNDICAT, CLEURIE	Restauration des cours d'eau - structuration de la maîtrise d'ouvrage	MIA0203	CR225	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	LE SYNDICAT	Programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents	MIA0203	CR224	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	LE SYNDICAT	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau - continuité	MIA0203	CR223;CR224	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	LE SYNDICAT	Programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents	MIA0203	CR223	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques		LE SYNDICAT	Restauration de la continuité écologique _ROE3862_ Seuil en rivière	MIA0304	CR224	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		ROCHESSON	Restauration de la continuité écologique _ROE3928_ Seuil d'Orimont	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAPOIS	Restauration de la continuité écologique _ROE3916_ Seuil de prise d'eau de la centrale de Sapois	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES

Domaine	Maître d'ouvrage	Commune(s)	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote
Milieux aquatiques	société GRANDS MEIX ELECTRICITE	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	Restauration de la continuité écologique _ROE44612_ Prise d'eau centrale des GRAVIERS	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	Restauration de la continuité écologique _ROE58340_ Seuil en rivière	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	Restauration de la continuité écologique _ROE58341	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE - MAIRIE	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	Restauration continuité écologique _ROE58348_ Seuil du lac	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	TENDON	Restauration des cours d'eau	MIA0203	CR232	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques	TRICOTAGE DES VOSGES - BLEU FORET BLEU ETC (TDV)	THIEFOSSE, VAGNEY	Continuité écologique _ROE 44611_ Passé à poissons et canoës au lieu-dit " Zainvillers"	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	CC des Hautes Vosges	VAGNEY	Restauration des cours d'eau	MIA0203	CR223	AE - RHIN-MEUSE
Milieux aquatiques		VAGNEY	Restauration continuité écologique _ROE3897_ Seuil des BREUX 6 seuil d'irrigation-hydroelectricite	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	JARMENIL HE	VENTRON	Restauration de la continuité écologique _ROE4096_ Seuil de prise d'eau centrale de la BRUYERE	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	JARMENIL HE	VENTRON	Restauration de la continuité écologique _ROE4098_ Barrage du Moulin	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	COMMUNE DE VENTRON - MAIRIE	VENTRON	Restauration de la continuité écologique _ROE4099_ Seuil de prise d'eau désaffectée « barrage tissage » musée	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VENTRON	Restauration de la continuité écologique _ROE47826_ Seuil prise eau centrale des Chétys	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VENTRON	Restauration de la continuité écologique _ROE58344	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques		VENTRON	Restauration de la continuité écologique _ROE58347	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Milieux aquatiques	MPL INDUSTRIE ou MPL EFI SARL	VENTRON, CORNIMONT	Continuité écologique _ROE4094_ Barrage du Pont des Vanres	MIA0304	CR223	DDT - VOSGES
Ressource	COMMUNE DE BASSE SUR LE RUPT - MAIRIE	BASSE-SUR-LE-RUPT	Mise en place de ressources complémentaires	RES0702	CG103;CR223	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE CLEURIE - MAIRIE	CLEURIE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR209;CR225;CG103	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE SYNDICAT	LE SYNDICAT	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau sur le réseau Champ de la vigne	RES0202	CR224;CG103;CG114	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE SAPOIS - MAIRIE	SAPPOIS	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau	RES0202	CR223;CG103	AE - RHIN-MEUSE
Ressource	COMMUNE DE VENTRON	VENTRON	Mise en place de ressources complémentaires	RES0702	CR223;CG103	AE - RHIN-MEUSE